

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 19 JUIN 2017

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de M. Chentil, absent excusé qui a donné pouvoir à Mme Chentil, M. Lannuzel absent excusé.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

AVIS SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

Sept dossiers sont présentés, qui concernent la vente des propriétés suivantes :

- YL 187, 9 allée de l'Iroise, terrain non bâti, 910 m²
- YI 93, 7 cité de Kerivarch, terrain bâti, 789 m²
- C 1276p, Le bourg, route de St Renan, terrain non bâti, 285 m²
- YS 85p, Rue du port, terrain non bâti, 800m²
- YI 107, 23 route de Saint Renan, terrain bâti, 907 m²
- ZI 308, 81, 275 rue de Kerven, terrain bâti, 259 m²
- YS 422, 815 rue de Kervillon, terrain bâti, 1222 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare ne pas vouloir user du droit de préemption de la commune pour ces dossiers.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, AU TITRE DE LA RÉPARTITION DES AMENDES DE POLICE : AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE KERVEN

En application de l'article R2334-11 du Code général des collectivités territoriales, le département est compétent pour répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière au profit des communes et groupements de communes inférieurs à 10 000 habitants, pour des travaux de sécurité routière.

Pour 2017, il est proposé au conseil municipal de retenir l'aménagement du carrefour des routes de Kerven et de Beaufort. Le plan de l'avant-projet est présenté à l'assemblée et porte sur : le réaménagement de la géométrie du carrefour de ces deux voies, la mise en sécurité des cheminements piétons aux abords et la création d'un trottoir.

Le montant des travaux est estimé à 33 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet et sollicite une subvention au conseil départemental au titre de la répartition des amendes de police.

APPEL À CANDIDATURE "DYNAMISME DES BOURGS RURAUX" : CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

L'appel à candidatures a pour objectif d'aider les communes et plus largement les territoires à ré-inventer leurs centres et répondre aux besoins des habitants sur toutes les dimensions de leur vie quotidienne.

Il s'agit de faciliter et de rendre visible la réussite de projets d'ensemble sur des périmètres géographiques délimités, pour démontrer que de nouveaux modèles de développement, et notamment de nouveaux modèles économiques, peuvent prospérer dans les centres-villes et les bourgs ruraux de Bretagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le dossier de renouvellement urbain comprenant l'aménagement du site des anciennes écoles et de l'ancienne propriété Segalen et donne pouvoir au maire pour présenter ce dossier à l'appel à candidature « dynamisme des bourgs ruraux » proposé par le Conseil régional de Bretagne et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DE LA ROUTE DE TREZIEZ AVANT INTÉGRATION DANS LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

La route dite de Trezien est inscrite au schéma communautaire (repère 151). Conformément aux dispositions adoptées par le Conseil Communautaire du 17/12/2014, son intégration dans le domaine communautaire suppose des travaux de remise en état préalable. Ces travaux sont éligibles aux aides de la Communauté de Communes à hauteur de 20% du montant hors taxes. Ils consistent en la réalisation d'un enduit bicouche au bitume fluxé. Ils sont estimés à 82 837,53€ HT. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention sous la forme d'un fonds de concours de la Communauté de communes du Pays d'Iroise à hauteur de 20% du montant HT des travaux.

Pouvoir est donné à M. le Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tout document nécessaire.

AUTOSURVEILLANCE DES POSTES DE REFOULEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU ET AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE

L'article 17 de l'arrêté du 21 juillet 2015 précise les « dispositions générales relatives à l'organisation de l'autosurveillance et au dispositif d'autosurveillance des systèmes d'assainissement ». Pour le réseau de Plouarzel, les travaux suivants sont prévus :

Poste du Languis :

Création d'un regard permettant la mise en place d'un débitmètre électromagnétique. Pose d'une sonde de surverse HITEC. Rapatriement des données à la station d'épuration.

Poste de Kervoulouarn :

Création d'un regard permettant la mise en place d'un débitmètre électromagnétique

Poste de Porcuidic :

Création d'un regard permettant la mise en place d'un débitmètre électromagnétique. Pose d'une sonde de surverse. Rapatriement des données à la station d'épuration.

Poste de St Laurent :

Aucun équipement n'est demandé par la DDTM et le SEA car sur ce poste seules 5 habitations sont raccordées.

Le montant global des travaux s'élève à 20 057,95 €HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet et le montant des travaux ; sollicite une subvention auprès du conseil départemental du Finistère et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ; donne pouvoir à M. le Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tout document nécessaire.

GROUPEMENT DE COMMANDES DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCE : CHOIX DES PRESTATAIRES

Le 6 mars 2017, le conseil municipal a délibéré pour la création d'un groupement de commandes de prestations d'assurance concernant la commune, le CCAS, le SPIC crèche, l'EPIC Plouarzel animation.

La commune est pouvoir adjudicateur et procède au choix des prestataires retenus.

Suite à appel à la concurrence, les entreprises pouvaient présenter leurs offres jusqu'au 20 avril 2017.

La commission d'appel d'offres s'est réunie et propose de retenir pour la période 2018-2021, les prestataires suivants :

Pour le CCAS :

lots	nom	concurrent	montants en € TTC
1	dommages aux biens	SMACL	805
2	responsabilité civile	GROUPAMA	417
3	protection juridique	GROUPAMA	123
	TOTAUX		1 345

Pour la commune :

lots	nom	concurrent	montants en € TTC
1	dommages aux biens	GROUPAMA	6 789
2	responsabilité civile	SMACL	2 616
3	automobile	GROUPAMA	2 576
4	protection juridique	SMACL	834
5	risques statutaires	GROUPAMA	43 866
	TOTAUX		56 681

Pour l'EPIC animation

lots	nom	concurrent	montants en € TTC
1	dommages aux biens	GROUPAMA	131
2	responsabilité civile	SMACL	273
3	automobile	SMACL	395
4	protection juridique	SMACL	184
	TOTAUX		983

Pour le SPIC crèche

lots	nom	concurrent	montants en € TTC
1	dommages aux biens	GROUPAMA	272
2	responsabilité civile	GROUPAMA	479
3	protection juridique	GROUPAMA	263
	TOTAUX		1 014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- suit l'avis de la commission d'appel d'offres ;
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre cette décision.

VENTE D'UN DÉLAISSÉ DE VOIRIE À PORSCUIDIC

Le conseil municipal a approuvé, le 31 mars 2017 le principe du déclassement du domaine public communal d'un bien de 258 m² situé à Porcuidic. Le service du Domaine a été consulté et a répondu le 31 mai 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un accord pour la vente du délaissé de voirie situé à Porcuidic sans modification de la circulation et de la desserte, au prix de l'estimation effectuée par le domaine qui s'élève à 2580 € pour 258 m² ;
- rappelle que les frais d'arpentage et d'actes relatifs à cette vente seront à la charge du demandeur ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre ces décisions et signer tous documents nécessaires à cette vente.

SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS

ADMISSION EN NON-VALEURS DE RECETTES IRRÉCOUVRABLES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'annuler diverses recettes que le Trésor Public, malgré les procédures mises en œuvre, n'a pas réussi à encaisser pour le SPIC crèche l'île aux enfants, pour un montant global de 93,35 €.

TABLEAU DES EMPLOIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le tableau des emplois suivant :

CDI			
INTITULÉ	Nombre de postes	Temps de travail	Remarque
Infirmière Puéricultrice Directrice	1	35h/sem	Employée territoriale
Éducatrice de jeunes enfants Directrice adjointe	1	35h/sem	
Éducatrice de jeunes enfants	1	35h/sem	
Auxiliaire de puériculture	7	35h/sem	
Animatrice	1	35h/sem	
Agent de service	1	35h/sem	
Comptable-Secrétaire	1	26h30/sem	
CDD/CAE			
INTITULE	Nombre de postes	Temps de travail	Remarque
Animatrice	3	35h/sem	
Auxiliaire de puériculture ou Animatrice	1	25h/sem	

ENTREE DE NOUVEAUX ACTIONNAIRES A LA SPL EAU DU PONANT

La SPL Eau du Ponant a pour vocation d'être l'opérateur de gestion de tout ou partie des fonctions attachées au service public de l'eau et de l'assainissement pour les collectivités du Nord Finistère qui le souhaitent et ce, quelle que soit leur taille.

La commune de Daoulas a manifesté son souhait d'entrer au capital de la SPL Eau du Ponant afin d'optimiser le service public de l'eau potable et de pouvoir bénéficier des compétences de la SPL notamment pour assurer des missions de maîtrise d'œuvre et des travaux.

Le Syndicat des eaux de Keranc'hoat a manifesté son souhait d'entrer au capital de la SPL Eau du Ponant afin de pouvoir bénéficier de ses compétences notamment pour assurer la maîtrise d'œuvre de travaux.

Le Conseil départemental du Finistère a manifesté son souhait d'entrer au capital de la SPL Eau du Ponant afin de pouvoir bénéficier de ses compétences notamment :

- pour articuler l'offre d'ingénierie et d'assistance technique du Conseil départemental avec les missions d'Eau du Ponant
- pour s'appuyer sur Eau du Ponant pour mener des prestations de diverses natures (études, modélisation, assistance à maîtrise d'ouvrage, délégation ponctuelle de missions de validation de la métrologie réseau, etc...)
- pour le compte du Conseil départemental
- pour favoriser la synergie et le partage d'expérience.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la participation de la commune de Daoulas et du Syndicat des eaux de Keranc'hoat au capital de la société publique locale Eau du Ponant, à hauteur d'une action, pour une valeur unitaire de 35.72 €
- approuve la participation du Conseil départemental au capital de la société publique locale Eau du Ponant, à hauteur de deux actions, pour une valeur unitaire de 35.72 €
- approuve le projet de promesse unilatérale de vente d'actions à intervenir entre Brest métropole et la commune de Daoulas, le Syndicat des eaux de Keranc'hoat et le conseil départemental du Finistère.
- approuve la désignation au sein de l'assemblée spéciale, d'un représentant de Daoulas, du Syndicat des eaux de Keranc'hoat et du Conseil départemental.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE

Le syndicat mixte de la Pointe Saint Mathieu a été créé par arrêté préfectoral en date du 3 février 1997. Compte tenu de la volonté de divers partenaires de se retirer de ce syndicat, le Conseil communautaire en date du 17 mai 2017 a été amené à se prononcer sur l'engagement du processus de dissolution de celui-ci. Les compétences de ce syndicat sont d'aménager le site de la Pointe Saint Mathieu à Plougonvelin en participant au syndicat mixte pour l'aménagement du Site.

En vertu du principe de spécialité, la communauté ne peut intervenir que sur les champs qui lui ont été dévolus par les communes membres. En conséquence, il convient d'amender les statuts de la communauté afin que ceux-ci intègrent la gestion du site de la Pointe Saint Mathieu. Aussi, il est proposé de compléter dans la partie « compétences obligatoires », dans la sous-partie « développement économique » et son point 4 les actions pour le tourisme la mention suivante : « Aménager, valoriser, entretenir et exploiter le site touristique et patrimonial de la Pointe Saint Mathieu ».

Par ailleurs, il est proposé d'opérer quelques petits ajustements de forme dans l'écriture des statuts s'agissant des compétences optionnelles

Tout d'abord, dans le cadre des compétences optionnelles, le titre « politique du logement social d'intérêt communautaire » est remplacé par la mention inscrite dans la Loi à savoir « politique du logement et du cadre de vie ». Ensuite, il y a lieu de rattacher à la compétence assainissement la mention « études sur la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement pluvial » et non plus dans la partie consacrée aux « paysages et cadre de vie ».

Enfin, dans la partie compétences facultatives, la « gestion d'une école de musique communautaire » a lieu d'être intégrée dans le volet « construction, entretien, et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la modification statutaire et les projets de statuts figurant en annexe.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE : CONVENTION DE PARTICIPATION AU SERVICE COMMUN HYGIÈNE ET SÉCURITÉ QUI INTÈGRE LE FINANCEMENT VIA LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS

Le Conseil Communautaire a créé par délibération en date du 27 mars 2013, une cellule intercommunale hygiène et sécurité et un poste de conseiller.

Après plus de trois ans de fonctionnement, 20 collectivités et établissements adhèrent au service.

Pour permettre une facturation du service par le biais des attributions de compensation et afin de mieux préciser le champ d'intervention du service, il est proposé une nouvelle délibération et l'adoption d'une nouvelle convention entre la Communauté de Communes et chaque commune et établissement précisant les modalités de participation au service commun Hygiène et sécurité à compter du 1er janvier 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- approuve cette convention d'une durée de 4 ans
- donne pouvoir au maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

AFFAIRES DIVERSES

RYTHMES SCOLAIRES

Une dérogation à l'organisation du temps scolaire est possible à compter de la rentrée 2017. Si le conseil d'école se prononce en faveur d'un aménagement des temps scolaires à 4 jours, une demande conjointe de la commune et du conseil d'école sera adressée à l'éducation nationale pour une application dès l'année scolaire 2017/2018.

GARDERIE A L'ECOLE DE TREZIEN

Vu la fréquentation de la garderie périscolaire à la maison de l'enfance, il sera proposé, à la rentrée 2017, une garderie dans les locaux de l'école de Trezien de 7h à 8h50 et de 16h30 à 19h00. Cet accueil sera assuré par Familles rurales dans les mêmes conditions qu'à la maison de l'enfance.

HAUT DU DEBIT

Plouarzel fait partie de la 1^{ère} tranche de déploiement du haut débit sur le Pays d'Iroise. Les études sont en cours.

OPÉRATION TOUS À LA FERME

Le 25 juin 2017, l'association Agriculteurs de Bretagne organise une journée régionale de portes ouvertes sur exploitation agricole. L'objectif de cette journée conviviale est de faire découvrir le monde agricole au grand public. En plus de la visite de l'exploitation, des animations seront proposées, ainsi qu'une restauration. À Plouarzel, Martin CLOITRE, producteur de lait, ouvre les portes de son exploitation, à Kerdavezan, à partir de 10h30.

FÊTE DE LA MUSIQUE – VENDREDI 23 JUIN DE 17H30 À MINUIT

Les concerts se succéderont sur trois scènes : place de la mairie, place des halles et à la médiathèque.

Place de la mairie : spectacle des T.A.P. ; Mat Pell Zo, La Bazookada, Les Bluezhers ; la fanfare La Banda Freux ; Rock&Troll ; l'association La Sauce Piquante.

Place des Halles : La chorale L'oiseau Lyre ; le trio chants et musique celtique Mathilde, Alphonse et Cyrile.

Médiathèque : Accor'ami ; les élèves d'Anne-Marie Cadour ; l'école de musique Mus'iroise.

DÉMISSION D'ERWAN JACQUIN

M. Jacquin qui a quitté la commune, démissionne de ses fonctions de conseiller municipal.

NETTOYAGE DES PLAGES

Le nettoyage des plages organisé par le CMJ et la commission environnement aura lieu le samedi 1^{er} juillet.

PROCHAINES RÉUNIONS :

Lundi 26 juin : commission de finances

Lundi 17 juillet : conseil municipal